

Supprimer l'impôt fantôme



Stop
à la valeur
locative

Le 28 septembre

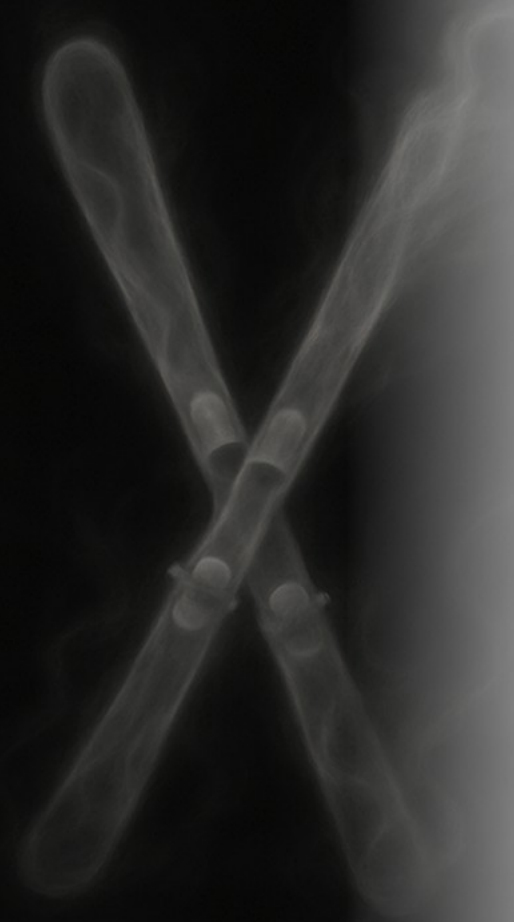
OUI

à des impôts
équitables

**Commençons
par 3 questions :**



Les propriétaires de voiture doivent-ils être taxés sur les revenus hypothétiquement générés par la mise en location de leur véhicule, même s'ils ne le font pas ?



Les skieurs doivent-ils être taxés sur les revenus hypothétiquement générés par la mise en location de leur paire de skis, même s'ils ne le font pas ?



L'Etat doit-il prélever des impôts sur des revenus qui n'existent tout simplement pas ?



En d'autres termes :

**L'Etat doit-il prélever des impôts
fantômes ?**

NON !

Il en va de même pour les propriétaires de logements à usage propre.

NON !

Car c'est **injuste**.

Personne ne devrait devoir payer des impôts
sur des revenus qui n'existent pas !

**L'injuste valeur locative
doit enfin être abolie !**

La valeur locative est un impôt fantôme injuste

- Toute personne vivant dans sa propre maison ou son propre appartement doit **payer un impôt sur une valeur locative.**
- **La valeur locative est un revenu fictif** qui pourrait être obtenu si la maison ou l'appartement était loué. Or, **ce revenu n'existe pas.** C'est un impôt fantôme.
- **La valeur locative est hautement injuste.** Ceux qui possèdent un camping-car, une voiture, un bateau, des skis ou d'autres biens ne doivent pas payer un impôt fantôme sur les revenus hypothétiques et inexistants d'une location théorique de ces biens.
- **L'impôt sur la valeur locative est un impôt sur un revenu inexistant !**

Origine de l'impôt sur la valeur locative

- L'impôt sur la valeur locative a été introduit pour la première fois en 1915 pendant la Première Guerre mondiale en tant qu'impôt de guerre unique.
- La valeur locative a été réintroduite en 1934 par le droit d'urgence en tant que taxe fédérale de crise pour assainir le budget de la Confédération.
- Depuis lors, cet impôt injuste pour les propriétaires de logements est prélevé par le fisc.

Le 28 septembre

OUI

à des impôts
équitables

L'impôt sur la valeur locative empêche de vivre en sécurité à la retraite

- **Les seniors sont particulièrement pénalisés** par l'impôt sur la valeur locative.
- La propriété du logement est **un élément important de la prévoyance vieillesse.**
- Le revenu diminue avec l'âge. **La valeur locative augmente massivement le revenu imposable.**
- A l'âge de la retraite, beaucoup ont remboursé leur hypothèque. Ils ne peuvent plus ou presque plus faire valoir de déductions d'intérêts passifs.
- La responsabilité personnelle et la prévoyance sont pénalisées par la fiscalité, **c'est une injustice.**

Le 28 septembre

OUI

**à des impôts
équitables**

L'impôt sur la valeur locative pèse sur les familles

- Pour les familles, **il est de plus en plus difficile de s'offrir un logement en propriété.**
- **La valeur locative renchérit encore le coût de la propriété du logement.** Avec la valeur locative, la charge fiscale augmente.
- Selon la Confédération, **les bas revenus sont particulièrement touchés par l'impôt sur la valeur locative.**
- L'impôt sur la valeur locative pèse sur tous ceux qui souhaitent acquérir un logement à l'avenir.

Le 28 septembre

OUI

**à des impôts
équitables**

Un projet très concret

- **Pas d'imposition de la valeur locative pour les logements à usage personnel** dans la résidence principale et les résidences secondaires.
- **Pas de déduction pour les frais d'entretien** de la résidence principale et des résidences secondaires.
- Les acquéreurs d'un **premier logement** bénéficient d'une **déduction limitée et temporaire des intérêts passifs**.
- **La déduction pour les biens immobiliers loués ou affermés est maintenue**.
- **Les cantons peuvent autoriser des déductions pour les mesures d'économie d'énergie et de protection de l'environnement** ainsi que pour les frais de démolition.
- **La déduction des travaux d'entretien des monuments historiques est maintenue** si ceux-ci doivent être effectués et ne sont pas subventionnés.
- **Déduction restreinte des intérêts passifs privés au prorata**.

Le 28 septembre

OUI

**à des impôts
équitables**

Pour supprimer l'impôt sur la valeur locative...

Objet A)

Loi fédérale : changement de système d'imposition de la propriété du logement

- Nouvelle loi pour l'abolition de la valeur locative
- Pas de référendum
- Pas de vote populaire, mais intrinsèquement lié à l'objet B

Le 28 septembre

OUI

à des impôts
équitables

... il faut approuver l'arrêté fédéral !

Objet B)

Arrêté fédéral : impôt foncier cantonal sur les résidences secondaires

- Nouvelle compétence constitutionnelle pour les cantons d'introduire un impôt immobilier sur les résidences secondaires
 - Pas d'obligation, mais possibilité de prélever un tel impôt
 - Référendum obligatoire (modification de la Constitution : majorité du peuple et des cantons)
- Si vous voulez abolir la valeur locative injuste,**

votez OUI à l'arrêté fédéral !

Le 28 septembre

OUI

à des impôts
équitables

**5 arguments
en faveur de la réforme :**

1. Encourager la responsabilité individuelle : ne pas récompenser l'endettement

Le système actuel encourage l'endettement et pénalise ceux qui épargnent et amortissent leurs dettes. La réduction de la dette entraîne aujourd'hui une augmentation de l'impôt sur le revenu, ce qui est une mauvaise incitation.

Le 28 septembre

OUI

à des impôts
équitables

2. Prévoyance vieillesse : faciliter la viabilité de la propriété du logement

Il doit valoir la peine de vivre de manière économe pour pouvoir vivre sans dettes et en toute sécurité à la retraite !

Le 28 septembre

OUI

à des impôts
équitables

3. Créer des perspectives d'avenir : permettre aux jeunes d'accéder plus facilement à la propriété

La déduction pour les primo-accédants facilite l'acquisition d'un logement pour les jeunes familles via une diminution de la charge financière dans la phase initiale.

Le 28 septembre

OUI

à des impôts
équitables

4. Des effets positifs pour l'économie grâce aux baisses d'impôts

Les baisses d'impôts entraînent toujours une relance de l'économie, davantage d'investissements et donc, en règle générale, au final, une augmentation des recettes.

Le 28 septembre

OUI

à des impôts
équitables

5. Respecter les cantons - renforcer le fédéralisme

La compétence constitutionnelle en matière d'impôt foncier renforce les cantons et respecte les différentes situations régionales.

Le 28 septembre

OUI

à des impôts
équitables

Les visuels de campagne



Supprimer l'impôt fantôme

impots-equitables.ch



